

**Conseil économique et social**Distr. limitée
1^{er} mars 2023Anglais et français
seulementFrançais
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 10 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Niamey sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine**Déclaration de Niamey sur l'accélération de la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine**

Nous, Ministres, et hauts responsables africains en charge de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de l'eau, de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures, de la ville et de l'aménagement du territoire, de l'éducation, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

*Réunis en virtuel et en présentiel à Niamey du 28 février au 2 mars 2023, à l'occasion de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, sur le thème « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », et sous le haut patronage de **Son Excellence Monsieur Mohamed Bazoum**, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat,*

Exprimons nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement de la République du Niger, pour avoir bien voulu abriter ce Forum, assurant ainsi toutes les conditions de la réussite de ses travaux, lesquels ont été marqués par des débats fructueux et de qualité qui ont permis de faire le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, d'échanger les expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,



Préoccupés par la convergence des crises géopolitiques, financières, climatiques et de la biodiversité qui n'ont fait qu'amplifier les difficultés économiques, réduire la prospérité et le progrès sociétal en Afrique en exacerbant la pauvreté, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à une énergie abordable, ce qui, à son tour, a creusé les inégalités existantes et entravé les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Conscients des répercussions persistantes des crises sécuritaires et de la COVID-19 alors que de nombreux pays, frappés par une augmentation significative de leur surendettement et la baisse drastique des investissements directs étrangers et des échanges commerciaux, sont au bord de la crise financière et se sont à peine relevés au cours des deux dernières années,

Préoccupés par les graves difficultés qu'a l'Afrique pour gérer sa dette publique, exacerbées par des coûts d'emprunt prohibitifs et soulignant la nécessité d'un financement durable et important pour assurer une reprise inclusive, verte et résiliente de la crise de COVID-19 et une mise en œuvre accélérée du développement durable en Afrique,

Reconnaissant le potentiel de ressources naturelles et humaines dont dispose le continent, ainsi que les opportunités réelles et suffisantes qui s'offrent pour lui permettre de faire face aux défis qui se présentent, mais également la nécessité de nouer des partenariats internes et externes ambitieux, justes et équitables pour assurer résolument la transformation du continent,

Convaincus que le maintien du statu quo représente un danger pour la mise en œuvre des deux programmes, et que seules des solutions novatrices intégrées élaborées de manière verticale et horizontale dans un cadre institutionnellement cohérent permettront de réussir la mise en œuvre des programmes,

Se félicitant du lancement, lors de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Coalition pour la dette durable, *se félicitant également* des conclusions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième, notamment le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, la décision de créer un fonds pour faire face aux pertes et aux dommages,

Se félicitant en outre de l'adoption, lors de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui servira de plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et de ses protocoles au cours de la période 2022-2030,

Se félicitant par ailleurs des délibérations de la trente-sixième Conférence de l'Union Africaine tenue du 18 au 19 février 2023, notamment de celles relative à l'agenda du développement durable, à la lutte contre les changements climatiques et aux autres enjeux s'y rapportant,

Accueillant avec satisfaction le succès de l'opérationnalisation de certaines initiatives régionales relatives à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable, en particulier les commissions climat africaines,

Accueillant aussi avec satisfaction les délibérations de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat pour la Région du Sahel tenue à Addis Abeba le 17 février 2023, notamment de celles relatives à la mise en place d'un secrétariat exécutif de ladite Commission et d'un Fonds Climat pour la Région du Sahel,

Rappelant qu'il est urgent de mettre en œuvre des projets et programmes concrets, intégrés et structurants dans le cadre de la Décennie de restauration des écosystèmes 2021-2030 adoptée par l'Organisation des Nations Unies,

Notant l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie d'action pour l'eau et du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe en 2023 et la nécessité urgente d'initiatives de transformation pour atteindre les objectifs de ces cadres,

Appréciant l'action que mène les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour intégrer l'assistance au développement à l'organisation et à la coordination des partenariats en vue de la mise en œuvre du développement durable au niveau national,

Accueillant avec satisfaction plusieurs initiatives mises en œuvre par la CEA, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment l'examen volontaire de la mise en œuvre aux niveaux national et local, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, l'Initiative de la Grande Muraille bleue, l'Initiative panafricaine de la Grande Muraille Verte et la Facilité de liquidité et de durabilité pour relever les défis du financement et intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et accélérer de façon spectaculaire la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Rappelant les orientations stratégiques du Sommet africain sur l'industrialisation et la diversification économique organisé à Niamey en novembre 2022 en faveur d'une industrialisation et d'une diversification économique inclusives et durables,

Se félicitant de l'accent mis sur l'industrialisation et la transformation structurelle en tant que priorité essentielle pour l'Afrique, notamment en exploitant la transition énergétique verte mondiale et la forte demande qui s'ensuit pour les ressources naturelles du continent afin de l'alimenter, et en donnant la priorité à la création de valeur et aux liens avec les chaînes de valeur régionales et mondiales pour les produits manufacturés et les services liés à ces ressources,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et *considérant* le rôle essentiel que jouent les jeunes et les femmes dans le programme de transformation du continent,

1. *Demandons* aux Coordonnateurs résidents des Nations Unies d'intensifier l'appui qu'ils apportent pour revitaliser les institutions nationales, ainsi que les plans de développement prévoyant des initiatives transformatrices pour favoriser la reprise après des crises multiples et l'atteinte des objectifs de développement durable,

2. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, au système des Nations Unies et aux autres partenaires de continuer à soutenir les États membres africains dans la poursuite d'une industrialisation fondée sur les ressources, y compris la promotion d'une chaîne de valeur minérale pour les batteries au lithium-ion en Afrique,

3. *Invitons* les partenaires de développement à accompagner les pays africains dans leur accès à des sources de financements innovants,

4. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à concevoir et à mettre en œuvre un programme d'action pour plaider et mobiliser un soutien mondial en faveur du développement et de l'opérationnalisation des initiatives régionales ainsi que de la Coalition pour la dette durable en Afrique et au-delà,

5. *Demandons* aux organisations du système des Nations Unies, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à Afreximbank et à d'autres partenaires de poursuivre et d'élargir leur soutien à l'intensification et au déploiement d'initiatives telles que l'examen national et local volontaire de la mise en œuvre, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, la Grande Muraille bleue et la Facilité de liquidité et de durabilité, afin de relever les défis du financement, d'intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et d'accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

6. *Appelons également* les organisations du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement des capacités et d'autres initiatives pour aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre efficacement le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal,

7. *Invitons* les États membres à reconnaître le succès de l'organisation par l'Égypte de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et à accompagner le pays pendant qu'il exercera la présidence de la COP, en veillant notamment à ce que les efforts entrepris pour créer un Fonds pour les pertes et les dommages portent leurs fruits pour que des ressources puissent être mobilisées pour compenser les pertes croissantes d'infrastructures, d'écosystèmes et de moyens de subsistance dues aux phénomènes climatiques extrêmes qui touchent durement le continent,

8. *Appelons* la communauté internationale à respecter ses obligations concernant l'Accord de Paris et à redoubler d'efforts pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, de sorte que l'humanité puisse continuer à vivre dans un système climatique stable,

9. *Invitons* les États membres et leurs partenaires à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action africain pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Initiative africaine de restauration des paysages forestiers (AFR100), en mettant particulièrement l'accent sur le développement et la couverture universelle des systèmes et programmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, le renforcement de la résilience urbaine et l'expansion de l'assurance et du financement des risques de catastrophe,

10. *Appelons* tous les pays africains à redéfinir et à développer des modèles économiques intégrant la protection des ressources naturelles, notamment de l'eau, de la terre, la promotion des énergies renouvelables et d'une transition juste, la mise en place des infrastructures vertes et résilientes favorisant une industrialisation durable, le développement d'une urbanisation facilitant une croissance inclusive, tout en privilégiant une prise de conscience de la valeur du capital humain,

11. *Encourageons* tous les pays africains à exploiter la science, l'innovation et les technologies émergentes de pointe telles que l'intelligence artificielle et le potentiel de la jeunesse pour conduire un changement transformateur nécessaire au cours des dix prochaines années et atteindre les objectifs de développement durable, ainsi qu'à accroître leurs investissements dans les systèmes numériques d'observation météorologique et climatique pour contribuer à la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour tous les citoyens du continent,

12. *Demandons* au Gouvernement de la République du Niger de présenter les messages clés au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social, lors de sa réunion à New York du 10 au 19 juillet 2023, au Sommet sur les ODD les 19 et 20 septembre 2023, pendant la semaine du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, à la COP28 et dans divers fora mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de préconiser une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
